



Lundi 6 février 2017

NÉGOCIATIONS ANNUELLES OBLIGATOIRES 2017

REVISION DE LA PLATEFORME REVENDICATIVE INTERSYNDICALE APRES TROIS REUNIONS

Suite aux dernières réunions de négociation, nous la CFDT, la CFE-CGC, la CGT et l'UNSA-SGPA formulons :

RELÈVEMENT DES SALAIRES :

Augmentation Générale du salaire de base mensuel de 35€ brut pour tous les salariés (O/E, AM et Cadres).

ŒUVRES SOCIALES :

Maintenons notre demande de suppression de l'ancienneté comme condition pour bénéficier des titres restaurants.

DIALOGUE SOCIAL :

Maintenons notre demande de la revalorisation des salaires de base mensuels inférieurs à 1800€ brut.

Les Délégués Syndicaux